



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E140911

VALABLE JUSQU'AU 28/10/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/01/2014

Forme juridique : EI

Capital : DEPUIS LE 04/01/2014
0

Raison sociale : BELLANGER HERVE

55 RUE NEUVE
35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES

Siret : 799 418 306 00038

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5001704-1

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10737565604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10737565604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 02 41 26 99 05

Portable : 07 50 31 04 32

Fax :

Site Internet :

E-mail : hbellanger.pro@gmail.com

Responsabilité légale :

BELLANGER HERVE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/09/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	11/09/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.